

## *Eveil à la maison paysanne, 13<sup>e</sup> chapitre*

# L'HISTOIRE SOCIALE DES MAISONS

Ce document peut-être librement utilisé et diffusé, à l'exclusion de tout usage lucratif

© Jean-Yves Chauvet juillet 2014

*La datation de la maison était une question « d'habitat », l'histoire sociale des maisons en est une « d'habité ». Elle intéresse la connaissance des familles qui ont possédé et occupé les maisons de nos campagnes, de même qu'elle traite de l'organisation sociale et juridique des sociétés et communautés rurales intéressées. Était-on propriétaire occupant en régime de faire-valoir direct, ou simple occupant en celui de faire-valoir indirect : fermage ou métayage ? Les lignées se montraient-elles fidèles à leurs maisons, comme dans les pays de droit romain, dans la France du sud ; au contraire, changeait-on de maison à chaque génération, ou presque, comme en Lorraine ? De quelle façon les maisons se transmettaient-elles au sein des lignées ou ne le faisaient-elles pas ? Qui, dans la fratrie des héritiers et des successeurs, recevait la maison des parents et par quelles sources devenait-on propriétaire de la sienne ? Ce sont quelques unes des questions auxquelles s'efforcent de répondre les*

*historiens de la maison.*



*Cette maison de Munster (Moselle), 1988 (1810 G 1/1989 6 8), a été originellement construite en pan de bois mais son rez-de-chaussée a été rebâti en pierre au XIX<sup>e</sup> siècle. La date de 1827 est inscrite sur*

*le linteau de la porte piétonne alors que l'analyse cadastrale fait état d'une mutation de propriété en 1825, ce qui donne un délai de deux ans, très plausible. La reconstruction aurait donc suivi la mutation de propriété, sans doute survenue par héritage car il y a homonymie entre les deux propriétaires consécutifs.*

L'histoire sociale de la maison ne peut s'établir qu'à partir d'une certaine mémoire orale, bien souvent incertaine, et surtout des archives, publiques et/ou privées. Les plus facilement abordables, les *plans cadastraux et les matrices cadastrales* (XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle) assurent une traduction immédiate de la maison en termes de propriétaires. Ils introduisent donc l'humain dans la maison. Pour la première fois par rapport à la carte de Cassini, aux compoix, aux plans terriers, le cadastre napoléonien offre une représentation précise des plans non différenciés de maisons, strictement confondus avec les titres de propriétés. La comparaison entre ce plan et le plan cadastral actuel permet d'étudier l'évolution de l'habitat en fonction des fluctuations de population : apparition, disparition, division ou réunion de maisons. Les numéros de sections et de parcelles renvoient à la lecture des matrices cadastrales qui apportent les informations suivantes : nom et situation du propriétaire, date d'entrée et de sortie dans la propriété, nature de la propriété, situation toponymique, surface au sol, catégorie, valeur fiscale, nombre d'ouvertures.

*Volksberg (Bas-Rhin): la maison du Seuhirt*

*En 1838 le village de Volksberg comptait cent vingt deux maisons dont trente-et-une possédaient une superficie*



*inférieure à 90 m<sup>2</sup>. Trop petites pour abriter une véritable exploitation agricole, elles appartenaient à des paysans sans attelage appelés manouvriers, au XVIII<sup>e</sup> siècle, et journaliers, au XIX<sup>e</sup>. A leur nombre figurait la maison du porcher du village, illustrée par une carte postale-photo expédiée de Volksberg le 11 février 1913.*

*Sa date de construction n'est pas connue mais, figurant sur le cadastre de 1838, le bâtiment existe à ce moment-là. Les arcs segmentaires en couverture des baies, qui sont localement remplacés par des linteaux vers 1820, renvoient vers une construction du début du XIX<sup>e</sup> siècle, voire de la fin du XVIII<sup>e</sup>. Les commanditaires de la maison sont inconnus ; en 1836, année de recensement, la maison était habitée par une famille de trois personnes : Chrétien Cassel âgé, de 26 ans, son épouse Christine Christmann, 24 ans, et leur fils Chrétien, 2 ans.*

*Le paysan qui se disait cultivateur en 1836 était un paysan autonome c'est-à-dire disposant d'un attelage propre. Sa maison comportait nécessairement une étable et une grange. Ce n'est pas le cas de la maison du Seuhirt. dans les documents cadastraux établis deux ans après le recensement. Chrétien n'y apparaît, non comme cultivateur ou journalier mais*

*comme tisserand. C'est objectivement un journalier exerçant un métier d'appoint. C'est aussi un fils de cultivateur en attente d'héritage. En se déclarant pourtant cultivateur en 1836, il n'exprime pas une situation objective mais une appartenance à un groupe social. Dans une société sensible aux hiérarchies déterminées par un rapport à la terre un fils de cultivateur habitant une maison de journalier reste un cultivateur...*

*Chrétien Cassel et Christine Christmann ont quitté cette maison en 1853, date à partir de laquelle la future maison du Seuhirt va passer de mains en mains. Dans un premier temps elle reste dans la famille Christmann : entre 1853 et 1873, se succèdent Jean-Adam, célibataire, Pierre, maçon, Adam et finalement Catherine qui part à Rosteig. Lui font suite Georges-Adam Eby en 1873, Christian Méder en 1880, la veuve de Léopold Untereiner en 1882 et, en 1889, son fils Léopold junior, futur acquéreur d'une maison de cultivateur transformée en épicerie qui portera son nom de « Lebolds ».*

*En 1913 la maison photographiée était habitée par une famille de cinq personnes. On aimerait les identifier ; on se demande même qui était le petit bonhomme, debout dans la ruelle devant une maison voisine, qui regarde attentivement le photographe. Communiqué par Rodolphe Brodt.*

Les documents cadastraux ouvrent la voie à des études sur les propriétés foncières, les statuts sociaux et les catégories de maisons. En plus de leur propre analyse, utilisés parallèlement aux actes notariés, ils dressent une échelle d'accès facile aux enchaînements de propriétés jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Leur dépouillement rapide permet une interprétation presque immédiate des fonctions sociales et économiques de l'habitat, à partir d'enquêtes qui doubleraient utilement les inventaires de patrimoines bâtis si elles étaient systématiques, avec cette restriction que les documents cadastraux ne donnent pas le moyen d'étudier en profondeur les mécanismes qui règlent le mouvement des propriétés.



*La maison Thiers, à Barisey-la-Côte, 1977, doit son nom à ce qu'elle fut possédée par Antoine Thiers, en, dont la mère, Jeanne Thiers, était apparentée à l'homme d'Etat Adolphe Thiers. Il était venu en Lorraine après s'être « vendu » en remplacement, dans le*

*cadre de la conscription.*

Dans un second temps, l'*état civil* permet de reconstituer les cycles de familles, dès le milieu ou la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, mais il possède le défaut de ne fixer que les mouvements de personnes et de familles observables à l'occasion des naissances, des mariages et des décès. Il conduit donc à présenter un état statique et non dynamique des populations. Par ailleurs, l'état civil passe à côté des structures de familles ; à l'inverse, le caractère sélectif de l'état civil permet d'apprécier la fidélité des lignées à une localité donnée, ce qui aide à définir les liens étroits qui s'établissent entre la maison, inamovible par nature, et la famille qui s'y attache. L'état civil permet de saisir les mécanismes de la reproduction familiale, à partir de laquelle il est possible d'étudier la circulation des propriétés bâties, de génération en génération. Il devient ainsi possible de savoir, en reconstituant les fratries, lequel des enfants ou lesquels d'entre eux succède aux parents dans leur maison. C'est important en cas de partage égalitaire parce que tous les enfants ont une chance égale de devenir héritier et successeur.

*Situé dans l'ancienne rue aux Juifs, à l'actuel 16, rue Sadi Carnot, à Pont-*



*Audemer, l'hôtel de Vaubert, conserve un bâtiment sur cour du XVI<sup>e</sup> siècle. Il a pour le reste été reconstruit après les guerres de Religion, entre 1610 et 1630, dans un style très homogène avec, au rez-de-chaussée, de la brique et de la pierre, à l'étage, du colombage. Sous les combles à lucarnes, les corbeaux Renaissance sont ornés de plumes. La façade sur cour présente le même style, avec un escalier en hors d'œuvre. Le porche, assez monumental, est de style Louis XIV, donc postérieur, sans*

*doute rapporté d'un bâtiment détruit à la Révolution, peut-être par Charles Boursy, riche tanneur, dont ce porche porte le monogramme CB.*

*Une copie d'acte notarié nous informe que cet hôtel a été acquis par Bertrand Loisel en 1769, vendu par sa veuve en l'An X à C. Beauval. Un inventaire partiel fait état d'un salon doré et de tables de marbre. Vers 1878, l'immeuble a servi de Poste et s'est trouvé surchargé « de tasses » et de fils jusqu'après la guerre de 14-18. Il a ensuite accueilli les activités de l'imprimerie Duval, locataire entre 1944 et 1963. La famille Mouronville, qui en était propriétaire, l'a cédé en 1981 à une société immobilière qui l'a restauré et vendu par lots. Aujourd'hui, la copropriété souhaite son Inscription au titre des Monuments Historiques. Communiqué par Valentine Goetz, avec photos.*

Au XIX<sup>e</sup> siècle, les *recensements de population* offrent un instantané très exact de la structure familiale et conduisent, d'un recensement à l'autre, à comprendre l'orientation du cycle de famille en fonction des naissances et des choix de corésidence. Effectués maison par maison, ils tendent ainsi à assimiler la maison/famille et la maison/bâtiment. L'enquêteur identifie en premier le chef de famille ou de ménage, puis son conjoint, ses enfants et les personnes supplémentaires vivant sous ce toit : membres de la famille, aides agricoles ou corésidents. A ces informations s'ajoutent les âges, les origines (en cas d'exogamie), les professions, les liens de parenté ou de dépendance. Nous pouvons dès lors connaître les structures des familles : souche<sup>1</sup> ou nucléaire<sup>2</sup>.

Par recoupement avec les matrices cadastrales, les recensements servent à différencier les propriétaires occupants, des résidents non propriétaires. A partir de l'étude des résidences, et par association avec les données de l'état civil, ils conduisent à évaluer les phénomènes de migrations intra communales, surtout en matière de décohabitation entre générations, à condition que les enquêteurs aient progressé méthodiquement à travers le cadre bâti. Les recensements présentent le défaut d'une faible période d'emprise - du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle au début du XX<sup>e</sup> – qui les soustrait aux mutations essentielles de l'habitat, entre le XVIII<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècle. Leur intérêt est réduit lorsque les occupants des maisons n'en sont, majoritairement, pas propriétaires.

*Barisey-la-Côte (Meurthe-et-Moselle), 1976, maison E 1046, elle porte la date de 1802. Elle est d'abord déclarée propriété de Claude Mangenot et Marie Anne Boileau, ménage sans enfant, jusqu'en 1846, puis de Joseph Millot, second mari d'Anne Boileau, de 1846 à 1857. Ce second mariage étant lui-même stérile, la propriété fut transférée à une cousine plus âgée: Marie Catherine Boileau, mariée à Jean-Baptiste Bourgne, ménage également*



*sans enfants, propriétaire entre 1857 et 1863, qui possédait plusieurs maisons. Entre 1863 et 1880, la maison appartient à un célibataire, Isidore Bourgne, présumé fils de Claude Bourgne, frère de Jean-Baptiste Bourgne, il y aurait donc eu cession d'oncle à neveu sans suite lignagère. Après quoi la maison est revenue entre 1880 et 1883 à Joseph Maitrehanche et Marie Adèle Mouilleron, ces époux ont eu des enfants mais ont préféré vendre la maison à un frère du mari, Alphonse Maitrehanche et Anne Clarisse Chenin qui l'ont détenue entre 1883 et 1942, sans la transmettre à l'un de leurs enfants. Ces conditions : peu ou pas de reproduction familiale, propriétés assez courtes, expliquent sans doute que la maison ait conservé son caractère du début du XIX<sup>e</sup> siècle.*

<sup>1</sup> Le ménage du fils successeur cohabite avec celui des parents, sous l'autorité du « pater familias ».

<sup>2</sup> Le ménage des parents, avec leurs enfants.



*Ces trois maisons de Barisey-la-Côte (Meurthe-et-Moselle) ont été reconstruites au cours de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle dans le cadre d'un projet familial incontestable puisqu'elles appartenaient aux membres d'une même parentèle; on peut penser qu'il y a eu effet d'imitation. La maison E 1049/1050, alors divisée, est entrée en possession de Ferdinand George et Héroïse Morlot en 1885 ; en réunissant les deux parties, ils ont reconstruit la façade, du moins, remanié la porte de grange pour lui donner cette apparence en segment d'arc brisé ; ils ont même planté le poirier.*

*A la même époque, la maison E 1041, appartenait à une sœur d'Héroïse Morlot, Clotilde Morlot, et il est probable que ce soit le père de celle-ci, donc beau-père de Ferdinand George, André Joseph Morlot, qui ait lui-même reconstruit sa façade dans le même style que son gendre; nous ignorons toutefois quand. Cette maison tient de lignée puisqu'elle fut possédée par Jean Baptiste Morlot, transmise à un fils, André Joseph Morlot entre 1882 à 1910, puis à une fille de ce dernier ménage, Clotilde Morlot entre 1910 et 1948.*

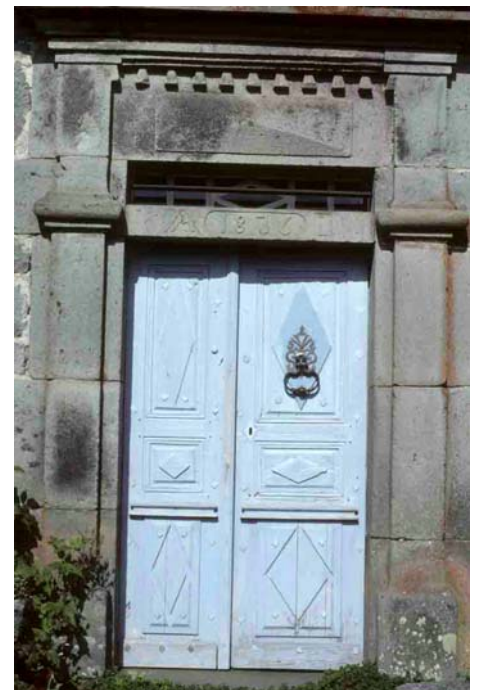


*En face, la maison E 640, de même style, appartient aussi à Jean Baptiste Morlot et Catherine Renard entre 1838 et 1855 et fut transmise à Louis Boileau et Madeleine Morlot entre 1855 et 1891. La maison est restée dans la lignée, revenant à Marie Madeleine Boileau, femme de Jules Pierre Morlot ; leur fils unique, Pierre Louis Morlot, s'est mariée avec Léontine George, fille de Joseph*

*Ferdinand George, propriétaire de la maison E 1049/1050.*

Les *actes notariés* apportent la connaissance des stratégies matrimoniales et des stratégies de succession, par les lesquelles les maisons sont transmises ou non dans la lignée. Les testaments et les contrats de mariages sont plus fréquents avec les successions inégalitaires. Ces actes sont plus rares en région de coutumes égalitaires, ils règlent essentiellement les remariages en vue de défendre les droits des enfants des premiers lits. Dans la France du Nord-est, au XVIII<sup>e</sup> siècle, les actes les plus fréquents sont les ventes d'immeubles (maisons et parcelles), les partages (plus rares), les baux de métairies ou de gagnages, les promesses ou les obligations. Au XIX<sup>e</sup> siècle s'y ajoutent les donations entre vifs, qui ont pu apparaître comme la meilleure solution choisie par les générations partantes pour se soulager de leur train de culture et de leurs dettes, tout en se trouvant pensionnés par leurs enfants.

*Dans le dénombrement de population de 1822 de la Courbatière (Cantal), la maison Aubedal était nommée « maison Gaspar », en souvenir d'anciens propriétaires. Les actes notariés et l'état civil ont permis à Jean-Eric Iung, archiviste du Cantal, de reconstituer la lignée des Aubadel, riches paysans propriétaires, fondateurs et propriétaires de cette grosse maison. Il a pu éclairer leurs biographies individuelles, définir leurs alliances, leurs successions, depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. C'est en particulier Antoine Aubadel (le second), qui, entre 1823 et 1840, procédant au remembrement de tout un ensemble de maisons, maisonnettes et bâtiments, dont plusieurs chaumières, prit l'initiative de construire l'actuelle maison, datée de 1836, dans laquelle il installa quatre lits clos.*



Les actes notariés sont d'autant plus utiles qu'ils se rapportent à des maisons identifiées aujourd'hui par un travail en géographie historique. Ils seraient, sinon, trop imprécis pour permettre une approche typologique de l'habitat.

Néanmoins, les rares précisions retrouvées dans ces nombreux actes dressent de l'habitat une image apparemment peu différente de celle de l'habitation classique telle qu'on la reconnaît aujourd'hui pour le XVIII<sup>e</sup> siècle. Utilisés en complément de l'état civil, les actes notariés

témoignent de la mobilité des familles et des individus, perceptible à l'occasion des successions, des achats et des ventes. A ce stade de la vie familiale, il devient possible de mesurer les écarts de mortalité des enfants, entre les déclarations de succession et les déclarations d'actes mortuaires, et de connaître le lieu de résidence des enfants au moment du décès des parents. L'addition des informations venues de l'état civil - décès et mariages des enfants -, et de celles provenant des actes notariés - disparition et résidence d'enfants - produit un corpus de familles assez évocateur des choix de stratégies de succession et de reproduction. En ajustant ce corpus aux lignées généalogiques, il devient possible d'évaluer l'importance de la transmission du patrimoine par rapport à la reproduction familiale.

*La maison Saury, de la Courbatière (Cantal) porte le millésime de 1802. Les Saury étaient des propriétaires éleveurs, un peu moins aisés que les Aubadel, en raison de fratries plus nombreuses, de partages et de successions plus difficiles. Leur maison serait encore aujourd'hui appelée la « maison des moines » bien qu'elle n'ait pas été acquise sur l'église lors de la vente des biens nationaux, alors que les Saury l'habitaient déjà. La maison a fait l'objet de travaux en 1802 et l'on sait qu'un charpentier de Murat, Jean Bodo ou Boudou, fut employé à cet effet, de même que deux maçons corréziens qui ont laissé leurs signatures : La Vie et Tarrade. Les maçons corréziens, carriers et tailleurs de pierre partaient pendant les semestres de belles saisons travailler dans le Cantal. Communiqué par Jean-Eric Iung.<sup>3</sup>*



---

<sup>3</sup> IUNG Jean-Eric, « Chez des notables ruraux : les maisons Saury et Audebal (la Courbatière 1802-1836).



Les *contrôles des actes des notaires* (XVIII<sup>e</sup> siècle) se montrent trop imprécis pour faire double emploi avec les actes notariés, contrairement à l'*enregistrement* (XIX<sup>e</sup> siècle) qui reprend ces actes presque en entier. Ces documents permettent de décrire les modalités de transmission des biens de famille, du vivant des parents ou à leur décès. En principe, les actes de vente de maisons devraient conduire à reconstituer les enchaînements de propriétés au-delà de l'établissement du cadastre. Jusqu'à lui, l'identification de la maison s'effectuait par rapport aux propriétés voisines : au levant, au couchant, au septentrion et au midi, précisions auxquelles s'ajoute l'identité du dernier propriétaire, voire, de l'avant-dernier. Dans les cas de vente de parts de maison, l'acte indique s'il y eut, ou non, transaction au sein de la fratrie, généralement à l'issue du partage de la succession. Quand la maison était effectivement divisée ou l'était fictivement devant notaire, la description structurelle du partage se faisait généralement, ce qui offre une comparaison avec la maison d'aujourd'hui.

*Le domaine Plissonnier à Saint-André-en-Bresse. Sur la carte de Cassini et dans le rôle de taille de 1789 de la communauté de Saint-André, ce domaine porte un nom aujourd'hui totalement oublié : « Les Courts », autrement dit les basses-cours d'un château disparu. A la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, le bâtiment des Courts a pu servir de résidence aux grangers du seigneur. Il se constitue de quatre bâtiments organisés autour d'une cour fermée.*

*Le domaine Plissonnier, à Saint-André-de-Bresse (Saône-et-Loire).*



*Le premier est une petite maison bressane dont le rez-de-chaussée abrite deux pièces contiguës et une double pièce faisant office de chambre à lait. Le corps de bâtiment est prolongé au nord par une troisième pièce. La dendrochronologie nous instruit que ce bâtiment a été construit ou reconstruit à partir de 1690. Après avoir été occupé par différentes familles de fermiers seigneuriaux et de grangers, il est entré, au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, en possession de la famille Pernin, paysans enrichis.*



*En 1766, à la faveur d'une succession, le patriarche Théodore Pernin a acquis cette maison alors qu'il devenait fermier du seigneur<sup>4</sup>.*

*La maison du fermier.*

<sup>4</sup> AD 71, 3<sup>E</sup> 7402.

L'importance des *inventaires après décès* est telle qu'il convient de les isoler de cette énumération pour les traiter comme source à part entière. Ils donnent le moyen de connaître les usages domestiques, d'évaluer les patrimoines et d'approcher l'économie familiale. En principe, l'inventaire après décès intervient à l'interruption de la communauté légale entre les conjoints, au premier mourant d'entre eux, en présence d'enfants mineurs. Il introduit dans l'intimité des maisons presque encore chaudes de leurs occupants, même si l'humain n'est présent que par l'objet. A défaut de relevés graphiques, il donne une certaine idée du plan de la maison, partagée entre son logis, sa grange et ses engrangements, son écurie (intégrant l'étable) et des locaux divers ; un plan qui peut être dispersé.

*Un grand bâtiment d'habitation retient lui aussi l'attention. Sa construction est l'œuvre du fils de Théodore Pernin, Jean-Claude Pernin (1751-1821). Elle est engagée à l'extrême fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, ce que confirme le chronogramme retrouvé sur le linteau d'une fenêtre sur le pignon sud (« 1797 »). Jean-Claude Pernin est devenu des plus gros propriétaires de la commune. Ensuite, une série de ventes, d'échanges, de dons en famille a conduit à une reconcentration du domaine de Saint-André entre les mains de deux héritiers principaux : Jean Pernin et Claude Pernin le Jeune qui a été maire de Saint-André jusqu'en 1835. A la génération suivante, le processus s'est accéléré au bénéfice de Jean Pernin, fils de Jean.*



*La maison de maître à double logis.*



*Le bâtiment d'hébergement.*

*Le dernier des Pernin à posséder le domaine est Isidore Pernin, notaire à Cuisery, contraint à le mettre en vente en 1912, il est acquis pour 22 000 francs par un couple d'agriculteurs : les Plissonnier, dont l'épouse, Valentine Plattret, était une Pernin. Ainsi, le domaine ne sortait pas de la famille. Installés aux Courts en 1913, les Plissonnier ont davantage mené une vie d'exploitants agricoles que de propriétaires rentiers. Aux lendemains de la Grande Guerre,*

*Victor Plissonnier a repris les fonctions de maire de 1919 à 1938. Sa fille cadette Abele qui avait épousé son cousin, Raymond Plissonnier, lui a succédé à la tête de l'exploitation. Communiqué par Annie Bléton-Ruget<sup>5</sup>, photos Ecomusée de la Bresse Bourguignonne.*

<sup>5</sup> Annie Bleton-Ruget, Monique Vadot, « Le domaine Pernin/Plissonnier à Saint-André en Bresse. Quand le bâti raconte des histoires de maisons », *Bulletin de la société des Amis des Arts et des Sciences de la Bresse louhannaise*, n°-31, 2011, p. 31-48.

Les inventaires après décès ont cette qualité de se prêter à des intérêts de recherche multiples. Prisés par les historiens en raison de leur nature très imagée, ils servent des domaines d'anthropologie et d'économie aussi divers que l'histoire de l'habillement, l'espace social, domestique, les structures bâties, l'évolution du meuble paysan. Pour ce dernier sujet, loin de s'en tenir à une simple description des objets et des effets dans la maison, les auteurs ont cherché à mesurer l'évolution chronologique de l'équipement de la maison susceptible de montrer comment, grâce à l'élan de la reconstruction et à l'essor du XVIII<sup>e</sup> siècle, le paysan est allé, de la simplicité et de la rusticité, vers un très relatif confort.

Par ses représentations d'objets et les situations d'enrichissement qu'elles suggèrent, l'espace domestique traduit un progrès socialement différencié de la richesse mobilière. On accumule un capital d'objets provenant des successions, que l'on arrondit à partir de ses propres acquêts. L'étude de l'équipement des maisons participe même à la chronographie de l'habitat dans le sens où celle-ci contribue à l'amélioration des façons d'habiter, dans le temps autant qu'à travers les classes sociales.



*La chaîne des propriétaires de la ferme Milan, dans la hameau de la Rivière (Rhône) se construit sur une pierre de*



*remploi, datée de 1647, située au-dessus de l'entrée de cave de la maison. Elle porte les initiales BM, pour Benoît Milan, tanneur, né vers 1610, marié en 1635 à Antoinette Régippa et décédé en 1653. L'état civil permet de dresser la généalogie de sa descendance, en commençant par son fils Léonard Milan né en 1644, époux Marthe Guerpillon, père de huit enfants dont Antoinette, née en 1697. C'est elle qui, mariée en 1714 avec Jean Baptiste Drivon, a repris la propriété de la maison, avant de la transmettre à son fils Benoît uni en 1737 avec Marie Dutour.*



*En 1749, plusieurs décès chez les hommes, dont celui de Benoît Drivon, ont laissé pour seules héritières du domaine Antoinette Milan et sa belle fille Marie Dutour, sans enfants. Antoinette Milan choisit alors de léguer le domaine en 1752 à François Dufour, frère de sa belle fille, qui d'ailleurs épousa*

*une Drivon, de manière, sans doute, à resserrer les alliances familiales. Mais François Dufour est décédé à 29 ans et sa veuve a géré le domaine jusqu'à sa propre disparition en 1776. La propriété des biens revint alors à Simon Dutour*



*En 1792, à la suite de l'abrogation du droit d'aînesse, la ferme Milan se trouva divisée en deux même si le cadastre napoléonien, dressé en 1828, montre que la maison est encore la propriété de Pierrette Novet, veuve de Simon Dutour. Mais ensuite, dans le courant du XIX<sup>e</sup>, la propriété quitta définitivement ses lignées ancestrales puisqu'elle fut achetée par le pianiste Marc Burty, qui l'a dévolue à sa fille Madeleine en 1907. Communiqué par Françoise Gavanier, photos de Gilles Pérès..*

Il paraît possible d'utiliser les inventaires après décès comme un moyen d'identification supplémentaire de la maison à partir des objets et de leurs lieux. Plus précisément, l'inventaire après décès se situe à la charnière entre la famille et la maison dont il décrit l'espace. Chaque inventaire permet d'évaluer la normalité de chaque famille au sein de la société villageoise ou communale. La capacité domestique du ménage peut être un signe de déclin ou de prospérité, elle exprime la valeur de capitalisation des objets et leur répartition vénale. Les inventaires évaluent en plus la valeur l'endettement actif ou passif de la famille au moment de la rupture de la communauté. Il arrive souvent que l'endettement se montre supérieur à la valeur des biens estimés et que la valeur vénale des objets usuels s'avère plus forte que celle des denrées agricoles et des animaux de ferme. A huis clos lors des inventaires, le voile levé sur la richesse de la maisonnée peut l'être publiquement à l'occasion des ventes à l'encan qui mettent les estimations précédentes à l'épreuve de la loi de l'offre et de la demande. A ce stade de la succession, les intérêts de la famille sont ouverts à la curiosité mais parfois aussi à l'intérêt public.

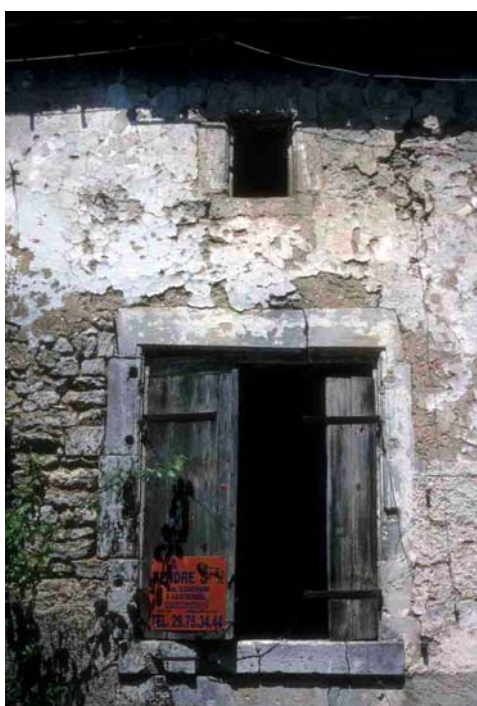
### ***Qui habitait ma maison avant moi ?***

***On pourra commencer par une enquête orale, en posant pour première question, celle de l'époque à partir de laquelle la maison n'a plus été habitée. Elle permet de juger de la période de rupture entre la lignée de ses habitants historiques et la reprise contemporaine des lieux. A partir de là, il devient possible d'établir la fiche d'identité de la dernière personne ayant vécu dans la maison et qui très souvent, lui a laissé son nom. Comme il existe dans tous les villages une quantité de demeures inoccupées, on y trouve fréquemment des maisons de la « Clarisse », de « L'Arsène » ou du « Clément », personnes mortes il y a dix, vingt ans, trente ans ou plus, mais dont on se souvient longtemps au village. Dès que ces personnages émergeront du souvenir dans lequel ils continuent à vivre mentalement, il faudra essayer de les matérialiser par une photo, un objet personnel, une lettre manuscrite... en essayant à chaque fois de restituer par l'objet, cette présence dans la maison, qui doit conserver la trace de ses anciens occupants, en dépit des modifications qu'elle devra subir. Les renseignements fournis par les archives seront plus statistiques qu'anecdotiques. Ils permettront d'étudier les successions des générations dans les maisons, de recueillir des informations sur les professions des occupants, de préciser les éventuelles réunions ou divisions de maisons consécutives à des mutations survenues dans la trame des familles. Une division de maison pourra par exemple révéler un partage ou une vente, alors qu'une réunion correspondra généralement au regroupement d'un héritage ou à l'acquisition par une seule personne de deux propriétés distinctes.***





*Lavincourt (Meuse), 1998. Cette maison, qui porte la date de 1625, est appelée la « maison de l'ancêtre », parce que les habitants se reconnaissent tous dans la filiation du même ancêtre commun, qui en était propriétaire. Mais à quelle époque ?*



*L'occasion serait belle d'en profiter pour dresser les généalogies croisées des familles du village, à condition que cet ancêtre soit identifié. Si sa présence se situe vers 1625, il aura toutes les chances d'échapper à l'état civil qui ne commence généralement à être probant qu'à partir de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Les documents les plus utiles pour une telle recherche sont les actes notariés et les registres paroissiaux.*